



**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le
Conseil Communautaire
Article L 5211-9 du CGCT

DP 16_23

Objet : Demande d'aide financière auprès de la DRAC au titre de l'appel à projet « Archivage numérique en territoire » pour le service commune « Archives »

Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve & montagnes

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2020_33 en date du 24 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président pour faire toutes les démarches et constitution des dossiers nécessaires à l'obtention de subventions ;

Considérant l'appel à projets « Archivage numérique en territoire » du Service Interministériel des Archives de France (SIAF) du Ministère de la Culture ;

Considérant que depuis 2012, date de sa création, l'administration de la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes (2CCAM) est productrice de documents et données sous format numérique.

Cette production d'archives numériques va en s'amplifiant du fait de la dématérialisation des processus métiers et des actes administratifs.

Afin de gérer au mieux ces nouvelles archives, la 2CCAM projette la mise en place d'un Service d'Archivage Electronique (SAE). Un SAE permet de conserver et de restituer des documents et données numériques en garantissant leur authenticité, leur intégrité et leur lisibilité dans le temps. Ces fonctions s'appuient sur des procédures et règles ainsi que sur une architecture informatique et logicielle qui doivent permettre l'interopérabilité et la réversibilité des systèmes.

La 2CCAM souhaite déterminer les solutions les plus adaptées à la gestion de ces archives numériques. A cet effet, il est envisagé de s'appuyer sur l'expertise d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation d'une étude de cadrage préalable à la mise en place d'un SAE afin d'en définir le périmètre, d'évaluer la faisabilité d'une mutualisation, d'évaluer les ressources nécessaires et de permettre la priorisation et la planification des actions à mettre en œuvre pour la réalisation de ce projet.

Le montant estimatif de l'étude s'élève à 30 660 € TTC.

Par courrier électronique du 28 novembre 2022, le Service Interministériel des Archives de France (SIAF) a accordé à la 2CCAM une aide exceptionnelle de 15 300 euros, pour encourager la dynamique de création d'un service commun archives.

DP 16_23 : Demande d'aide financière auprès de la DRAC au titre de l'appel à projet « Archivage numérique en territoire » pour le service commune « Archives »

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 074-200033116-20230328-DP16_23-AR

S²LO

Le SIAF ayant délégué le versement de cette subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) AURA, la 2CCAM sollicite auprès de la DRAC une subvention de 15 300 euros.

DÉCIDE

Article 1 : De déposer auprès de la DRAC un dossier de demande d'aide financière au titre de l'appel à projets « Archivage numérique en territoire » pour les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à la mise en place d'un Service d'Archivage Electronique

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site internet de la 2CCAM.

Fait à Cluses, le 28 mars 2023

Le Président,

Jean-Philippe MA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le :

29 MARS 2023

Publié sur le site internet de la 2CCAM le :

30 MARS 2023

Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, Arnaud DEBRUYNE

DP 16_23 : Demande d'aide financière auprès de la DRAC au titre de l'appel à projet « Archivage numérique en territoire » pour le service commune « Archives »